

08/10

CONSEIL DE L'INSTITUT
PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 15 OCTOBRE 2019

Présents :

John ANGELL, Côme AGOSTINI, Catherine BLANC, Pascale EISENBERGER, Matthieu FERRY, Yannig GOURMELON, François HEILBRONN, Lucie KRAEPIEL, Jeanne LAZARUS, Emmanuel LAZEGA, Marc LAZAR, Fabien LOUCHARD, Vincent MORANDI (départ à 10 h 49), Elvire POMEAU (départ à 9 h 54 ; procuration à M. AGOSTINI), Marie RASSAT (départ à 10 h 31).

Absents ou excusés :

Richard BALME (procuration à Mme LAZARUS), Ulysse BICAL, Anne BISAGNI-FAURE, Christine CLERICI, Simon CORDONNIER (procuration à M. MORANDI), Julie DE LA SABLIERE (procuration à M. GOURMELON), Olivier DUHAMEL (procuration à M. LAZAR), Jean-François HUCHET (procuration à M. LAZAR), Marie-Christine LEMARDELEY (procuration à Mme EISENBERGER), Marie-Christine LEPETIT, Anton MUKHAMEDOV, Karoline POSTEL-VINAY (procuration à M. LAZEGA), Arnaud ROBINET (procuration à Mme LAZARUS), François-Joseph RUGGIU, Naouri SAOUABI, Marion STERN (procuration à M. LOUCHARD), Sebastian URIOSTE GUGLIELMONE (procuration à M. ANGELL).

Assistaient à la séance :

Nelly ANTOINE	Représentante du Recteur
Stéphanie BALME	Doyenne du Collège universitaire
Pauline BENSOUSSAN	Directrice du pilotage
Nicolas BENVENU	Directeur de programme
Gabriela CROUZET-REHOROVA	Directrice des Admissions
Marie-Laure DJELIC	Doyenne de l'École de management et d'innovation
Myriam DUBOIS-MONKACHI	Directrice adjointe de la formation
Michel GARDETTE	Directeur de l'Information Scientifique
Ismahane GASMI	Chargée de mission
Frédéric MION	Directeur de l'Institut d'études politiques de Paris
Andreas ROESSNER	Directeur de la vie étudiante

*

* *

I. Proposition de création d'un Bachelor of Arts and Sciences (BASc)	2
II. Actualité de la Direction de la formation (ex-Direction des études et de la scolarité)	11
III. Proposition d'un nouveau nom pour le master « Marketing », École du management et de l'innovation	16
IV. Point d'étape sur la méthode de travail relative à la réforme des admissions en 1ere année	18
V. Échange d'informations sur des questions diverses	21

**CONSEIL DE L'INSTITUT
PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 15 OCTOBRE 2019**

La séance est ouverte à 9 h 03 par Jeanne LAZARUS.

Jeanne LAZARUS

Bonjour à toutes et tous, nous allons commencer. Bénédicte DURAND me charge de vous présenter ses excuses pour son absence ce matin. Nous allons commencer par la présentation du Bachelor Arts and Sciences avec Stéphanie BALME et Nicolas BENVENU.

**I. PROPOSITION DE CREATION D'UN BACHELOR ARTS AND SCIENCES
(BASC)**

Stéphanie BALME

Merci Madame la Présidente. Bonjour à toutes et à tous, nous sommes très heureux avec Nicolas de vous présenter l'étape finale de ce projet pour le Collège universitaire et nous l'espérons pour Sciences Po dans son ensemble. Vous connaissez le nom de ce diplôme, puisque je vous avais présenté lors d'un Conseil de l'Institut un pré-projet il y a quelques mois, le Bachelor of Arts and Sciences, dit BASc, dont la traduction que nous vous proposons est Licence en Arts libéraux et en Sciences. Comme vous avez les documents, il s'agit bien ce matin d'avoir un dialogue autour de ce projet. Simplement avec Nicolas, nous vous rappellerons très brièvement la philosophie d'ensemble du diplôme et les éléments importants du cursus avant de laisser la place au débat. Je vais traiter de deux autres acronymes, peut-être plus connus de vous, SHS, Sciences humaines et sociales, et STI, pour Sciences, Technologie et Innovation. Sciences Po est essentiellement connu pour les SHS et les humanités, mais en même temps, tant en recherche qu'en formation, essaye de créer des liens entre ces SHS et les sciences, les technologies et l'innovation, que ce soit par des doubles diplômes au niveau des masters et des doubles cursus au niveau du Collège universitaire ; au sein du Collège universitaire en particulier, beaucoup de cours ont été créés dans le cadre de l'Acte II, liant les SHS et la sociologie des sciences. L'idée est évidemment d'être au plus près des enjeux du siècle, dont la transition écologique, toutes les questions liées à l'intelligence artificielle, la bioéthique, et d'intégrer au maximum les SHS, les humanités et les STI. L'objectif du Collège universitaire est bien de poursuivre cette ambition institutionnelle globale, et d'approfondir cette dynamique également parce que nous cherchons à recruter des talents en SHS, ainsi qu'à nourrir les politiques des sites de nos 7 campus. Notre contribution prend la forme d'un nouveau diplôme proposé aujourd'hui : c'est un projet qui a fait l'objet de beaucoup de réflexion, a été incubé au sein de METIS, dirigé par Nicolas BENVENU, qui est avec moi aujourd'hui, au Médialab et au Collège universitaire, comme une innovation pédagogique, en collaboration très étroite avec de nombreux partenaires. Parmi eux les partenaires d'universités avec lesquelles nous allons développer ces diplômes, l'Université de Paris et l'Université de Reims Champagne-Ardenne ; la faculté permanente de Sciences Po, sous la forme d'un comité scientifique ; et évidemment les étudiants, sous différentes formes : les étudiants en master, mais également au Collège universitaire, issus de doubles cursus ou de notre bachelor classique. J'en viens à la gouvernance du BASc, sous la forme de 4 comités : un comité de pilotage global, d'ensemble, réunissant nos partenaires et les personnes en charge à Sciences Po de ce programme ; un comité scientifique dont je viens de parler qui a rassemblé à plusieurs occasions la Faculté permanente, les enseignants-chercheurs de Sciences Po issus de toutes les disciplines, qui avaient manifesté l'intérêt de participer de façon active à ce projet ; le comité impliquant les parties prenantes, les chercheurs enseignants des universités partenaires, ainsi que nous, pour la mise en place du curriculum, des syllabus, et la co-construction avec eux de ce qu'on vous propose ici sous la forme de maquettes. Pour illustrer cela de façon de très rapide, nous vous proposons cette photo, prise lors de la réunion du premier comité pédagogique du projet, qui a pris place dans l'ancien laboratoire de Marie Curie, lieu symbolique de l'Institut de physique du Globe de Paris.

Très rapidement, voici quelques caractéristiques du BASc : il s'agit d'un cursus disciplinaire, de part et d'autre. C'est-à-dire qu'il est autant disciplinaire côté STI qu'il l'est côté SHS ; dans son curriculum, on monte en compétence et en degrés de complexité à travers la multidisciplinarité et l'interdisciplinarité proposée par notre bachelor dans les SHS – à savoir la combinaison des différentes disciplines au sein des SHS. Cette réalité se décline avec nos universités partenaires au niveau des STI. La multidisciplinarité consiste à mêler ensemble les SHS et STI en multipliant les différentes disciplines. Dans cet exercice interdisciplinaire, ont été créées des unités interdisciplinaires, constituant la partie la plus innovante de ce diplôme, et formant des ponts entre les SHS et les STI, à hauteur de 48 heures par an environ. C'est une approche par thématiques et par problèmes, se focalisant également sur les méthodes ; c'est également là qu'il y a de l'innovation pédagogique en plus de cours constitués qui se prononcent à plusieurs voix. Enfin, c'est un apprentissage par la recherche, et ce terrain est favorable à un renouveau pédagogique, inédit en France, et à même de changer notre regard sur le bachelor et sur ses étudiants. Pour illustrer cela, nous avons sélectionné avec Nicolas trois exemples marquants d'enseignements : le cours « Preuves et démonstrations » ; vous constaterez que les intitulés sont souvent au pluriel, façon pour nous d'illustrer le potentiel d'interdisciplinarité ; le cours « Invention de la nature », dans le cursus environnement et société durable ; enfin « Qu'est-ce qu'une zone critique ? », dans le cursus Politiques de la terre, cours qui sera donné par les professeurs GAILLARDET et LATOUR, combinant géoscience, philosophie et sociologie. C'est un diplôme en quatre ans, la troisième année se déroulant à l'international comme pour l'ensemble de nos étudiants, et il y a donc deux sites de lancement au départ, qui sont les projets pour l'année 2020 : Paris et Reims. Je laisse à Nicolas le soin de vous expliquer ces cursus.

Nicolas BENVEGNI

Merci beaucoup Stéphanie, Madame la Présidente et merci à vous tous. Je suis ravi d'être ici et de partager avec vous les avancées que nous avons pu réaliser dans l'élaboration de ce projet qui nous tient particulièrement à cœur et qui m'a donné chemin faisant l'occasion de rencontrer nombre d'entre vous autour des points préliminaires. Stéphanie BALME vient de vous présenter les caractéristiques principales du diplôme, elle a rappelé que c'était avant tout de solides cursus disciplinaires, en sciences, mais aussi en SHS. Ce sont des choses connues. Ce que l'on veut faire ici, c'est un pas supplémentaire à travers les cours qui vont faire les ponts entre ces cursus disciplinaires. Nous voulons orienter les cursus qu'on veut créer vers la prise en compte des grands enjeux du siècle, aujourd'hui brûlants, sur lesquels il est possible d'apporter un renouveau avec un regard interdisciplinaire, assis sur des bases solides. On propose de créer quatre cursus : trois sur le site parisien, et un à Reims. Nous avons deux échéances de lancement : une l'année prochaine en septembre 2020, et l'autre en 2021, et des effectifs variables. Sur le site parisien, les trois cursus seraient ouverts dans le giron de notre partenariat avec l'université de Paris, et le soutien de l>IDEX, université Paris 2019. Le premier, prévu pour septembre 2020, en collaboration avec l'Institut de physique du Globe de Paris, est un double cursus en sciences humaines et sociales et géosciences, puisque c'est dans ce domaine que l'Institut est le plus réputé, et le sens que l'on veut donner à ce cursus, qu'on a appelé Politiques de la Terre en déclinant un nom de programme de recherche qui existait déjà entre nos deux établissements, c'est penser l'anthropocène, les grandes questions du changement climatique et d'adaptation à la rencontre entre SHS et géosciences. Stéphanie BALME a déjà souligné qu'un des cours sur lesquels on avance pour faire le pont serait la rencontre en Jérôme GAILLARDET et Bruno LATOUR ; je peux également citer une autre rencontre qu'on organise entre un géophysicien, Frédéric FLUTEAU, et une chercheuse à Sciences Po et anthropologue, Sandrine REVET, qui permettrait de travailler sur l'Homme et la planète et la construction des risques dits naturels. Un effectif de vingt est visé avec IPGP.

Ensuite, pour l'année suivante, je continue de décliner les cursus sur le site parisien : nous sommes désireux d'ouvrir un cursus SHS-Math-Informatique, avec l'Université de Paris et son UFR dédié. La principale originalité serait de le penser autrement qu'un cursus de Math appliquée aux Sciences sociales ; nous voudrions aborder la transformation, y compris de nos disciplines scientifiques, par les gros jeux de données (big data, datamining, etc.). Toutes les disciplines concernées, en SHS comme en sciences, lors de l'élaboration de ce projet nous ont dit qu'elles subissaient une transformation par l'arrivée de ces jeux de données. Ce serait un cursus matrice que l'on propose de créer, et on a décidé pour souligner ce caractère hybride de la culture métisse qu'on veut créer de l'appeler Algorithmes et

décisions. Évidemment on pourra aborder ces questions de l'intelligence artificielle dont on a entendu parler tout à l'heure, la manière dont on calcule, dont on équipe les choix ; l'ambition de ce cursus serait de créer des data-scientistes qui seraient très bons pour manipuler leurs modèles, mais qui sauraient toujours à quoi réfère le modèle.

Le troisième cursus sur le site de l'Université de Paris concerne les sciences du vivant. C'est un cursus SHS biologie, spécialisé en Biologie humaine, que l'on a décidé d'appeler « Politiques du vivant et identité » puisque les questions de génétique, et d'épigénétique soulèvent des questions d'identité, concept qui appartient aussi aux Sciences sociales, à la sociologie. On a trouvé ce point de rencontre et décidé de décliner notre programme autour de cette notion d'identité des politiques du vivant qui peuvent être menées. L'effectif comme vous le voyez est très précis, limité à seize étudiants, lié à la taille d'une classe de TP à l'université. Si on désire le faire grandir, il faudra viser trente-deux.

Le quatrième cursus que je veux vous présenter est celui que nous voulons créer sur le campus de Reims avec l'Université de Reims Champagne-Ardenne, avec un autre soutien que l'IDEX, qui est celui du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'innovation. C'est un cursus en SHS et Sciences du vivant, très différent du cursus parisien. Les deux cursus ne sont pas rivaux, les collègues de l'Université de Reims étant spécialistes de biologie végétale et animale. Il y a de gros enjeux dans la région Champagne-Ardenne sur l'agriculture, sur la viticulture, et ils sont très forts dans ce domaine. C'est un pôle de compétitivité qui sera moteur également pour les voies de sortie de nos futurs étudiants. Le cursus sera intitulé « Environnement et société durable » et évidemment comme ils sont spécialistes en agrosociétés, en chimie verte, c'est un cursus qui va être en lien avec la transition écologique, avec une ouverture en 2020, et un effectif de vingt-quatre, la taille d'une triplé à Sciences Po.

J'affiche les maquettes qu'on vous a proposées dans la note, avec un problème de surimpression pour lequel je suis navré. Pour vous en parler rapidement, nos élèves sont à la fois à Sciences Po et chez nos partenaires, suivent les cursus complets, avec au milieu cette couche qui a été rajoutée de cours interdisciplinaires pour faire les ponts entre les cursus et affronter les défis que nous avons soulignés. Il y aura des cours génériques qui rassembleront tous les élèves de ces cursus, comme « Preuves et démonstrations », dont nous nous sommes dit qu'il serait aussi utile à ceux qui font de la biologie que des mathématiques ou des géosciences ; et d'autres qui seront spécifiques au cursus, par exemple à Reims, un cours sur la possibilité de rendre l'agriculture durable. Dans ce contexte-là, ça peut être intéressant mais nous nous sommes dit que cela le serait moins pour les élèves du cursus de math-informatique. Nous avons une cible de 48 heures annuelles. C'est un cursus en quatre ans, avec un effet un peu trompeur sur l'illustration : il apparaît que nous n'avons pas d'étudiants en quatrième année puisqu'en général ils passent en master, mais ils continuent de faire beaucoup de choses à Sciences Po pendant cette quatrième année même s'ils font leurs licences 3 disciplinaires, puisque vous voyez que l'on a un gros module intitulé « La production des connaissances en société », qui est une enquête collective sur laquelle on veut faire mûrir le regard des étudiants sur leurs disciplines et ce que les questions qui sont en cours d'élaboration soulèvent socialement, politiquement. C'est un héritage dont nous sommes fiers à Sciences Po, qui est celui de l'analyse des controverses telles que LATOUR les a introduites, et que nous avons fait évoluer. C'est avant tout une enquête de Sciences sociales pilotée par Sciences Po, pour laquelle nous disposons de l'expertise. Cette case interdisciplinaire va les ramener en permanence vers nous.

Je peux afficher la maquette à Reims, construite avec des principes similaires et des différences liées à la tonalité qu'on veut donner au cursus. Je vous propose d'en rester là et de consacrer le reste de notre attention à vos questions et je vous remercie beaucoup pour votre attention.

Jeanne LAZARUS

Merci beaucoup pour cette présentation très claire et pour ces maquettes plus lisibles que celles que nous avons reçues.

Côme AGOSTINI

Merci Mme la Présidente, Mme la Doyenne et M. BENVENU. C'est un projet qui me semble aller tout à fait dans le sens que nous défendons d'inclure de plus en plus des sciences qualifiées de dures dans la maquette de Sciences Po et à travers ce double cursus, réel puisque prévu sur quatre ans, je pense qu'on y parvient. Je voudrais aussi dire un mot de la méthode qui a été la vôtre. Vous n'en parlez pas

mais nous voulons souligner qu'elle a concilié écoute et bienveillance à l'égard de nos propositions, et je retrouve les grandes lignes de force que nous avons évoquées lors de nos échanges. Vous parlez des preuves, qui recouvrent la question de la vérité scientifique ; la question de l'éthique végétale et animale que je vois aussi ici me semble tout à fait opportune, et la production des connaissances rejoint absolument nos préoccupations. Un mot également concernant les différentes matières étudiées puisqu'elles font le tour de toutes les sciences, physique, mathématique, biologie, donc cela s'inscrit tout à fait dans les dispositions que nous attendions. J'espère que ce cursus, comme vous le disiez, s'agrandira et connaîtra un succès futur. Ma seule question portera sur les bicursus existants puisque vous y avez fait référence, je crois, dont le cursus de SCUBE : va-t-il disparaître, je pense que c'est la logique ? Et si oui, j'ai une interrogation qui m'est remontée d'anciens étudiants de ce cursus, concernant les concours comme celui de Polytechnique, qui ne peut pas se passer après 23 ans, et donc ne serait plus accessible si je comprends bien à la sortie de ces quatre années de BASc, tel qu'il est aujourd'hui accessible à la fin des trois années de SCUBE. Or il y a beaucoup d'étudiants qui décident de ne pas poursuivre en master à Sciences Po et de passer ce concours. Est-il assumé que ce ne soit plus le cas, va-t-il y avoir une discussion avec Polytechnique, ou va-t-on mettre une solution en place d'une manière ou d'une autre ?

Lucie KRAEPIEL

Merci pour cette présentation. J'ai deux questions. La première porte sur la phrase dans la note d'intention, mentionnant des droits de scolarité réduits en quatrième année. J'aimerais savoir de combien et comment. Ma deuxième question concerne le parcours civique : les étudiants du BASc y seront-ils également soumis ou pas ? Je ne trouvais pas ça clair. Egalement je voudrais savoir si le parcours serait différent.

Marc LAZAR

Merci pour cette présentation tout à fait intéressante. J'ai deux interrogations. La première porte sur les conditions d'admission et de sélection, puisqu'on insiste pour les autres établissements sur le niveau de mathématiques. Y aura-t-il un accompagnement pour les étudiants passés par nous qui n'auraient éventuellement pas la même formation en mathématiques, y aura-t-il une forme de tutorat, de soutien, n'a-t-on pas un risque de disparité de formation de nos étudiants ? Ma deuxième question : puisque c'est un bachelor en quatre ans, ne serait-il pas nécessaire d'indiquer les suites des études pour ces étudiants, y compris comme produits d'appel, ce qu'ils pourraient faire à Sciences Po, l'existence éventuel d'un master ensuite à deux ans, et le type de débouchés professionnels pour ces étudiants. Pour que cela soit explicite et que les indications soient claires.

Stéphanie BALME

Merci M. AGOSTINI pour vos retours. Sur la question des SCUB, je laisserai notre directeur, M. MION répondre.

Frédéric MION

Oui volontiers. Nous avons évoqué très tôt les perspectives de création de ce nouveau diplôme et de ce nouveau cursus avec nos amis de l'ancienne Université Pierre et Marie Curie devenue Sorbonne Université. Nous les avons tenus au courant de l'avancement des préparatifs pour le lancement de ce double diplôme. L'idée est bien d'éteindre le cursus SCUBE tel qu'il avait été conçu voilà maintenant près d'une dizaine d'années. Nous l'avons fait en toute transparence avec les anciens de ce dispositif, qui je crois se reconnaissent assez bien dans le nouveau projet que nous avons bâti du côté de l'Université de Paris. Il apparaît assez naturel et logique que nous le tournions plus franchement pour ces coopérations dans les disciplines scientifiques vers les partenaires de notre site que sont les facultés issues des anciennes universités Paris Descartes et Paris Diderot. Sur la question précise de la possibilité de se porter candidat au concours de l'Ecole polytechnique, je n'ai pas de réponse, je laisse la parole à Mme BALME.

Stéphanie BALME

Alors ma première réponse est que $17 + 4 = 21$, et que nos étudiants auront deux ans derrière pour pouvoir préparer le concours. Si la limite d'âge est à 23, je ne vois pas la difficulté d'être étudiant en double cursus diplômé pour pouvoir ensuite candidater.

Côme AGOSTINI

Certains je pense arrivent à dix-huit ans à Sciences Po, et c'est 23 ans au 1^{er} janvier du passage du concours.

Stéphanie BALME

Honnêtement, je pense que ce sera une problématique pour très peu d'étudiants, sans compter que 50% des étudiants du campus de Paris arrivent à Sciences Po mineurs. Je crois qu'en revanche ce diplôme va les préparer extrêmement bien au concours d'entrée à Polytechnique. Il faut sans doute renverser les choses. Je voudrais répondre à Marc sur les mathématiques : en réalité, ce sont des élèves que nous allons sélectionner ensemble. Nos collègues vont porter une attention particulière non pas sur le niveau de mathématiques mais plus exactement sur la continuité de la formation. Dans le cadre du nouveau baccalauréat, on peut avoir des étudiants qui vont faire des maths en seconde, arrêter, ou arrêter en première, et donc il faudra s'assurer d'un minimum de connaissances acquises pour pouvoir suivre le cursus, ce qui semble raisonnable. En revanche, il n'y aura pas d'écart puisque les étudiants seront sélectionnés en même temps.

Concernant le parcours civique, les étudiants le feront évidemment, c'est obligatoire, sans quoi ils ne pourraient pas être diplômés. Par ailleurs, il est sans doute extrêmement important pour eux. Nous sommes en discussion, il faudra construire ça avec les étudiants, à savoir si ce parcours va être fléché sciences ou pas. Vous aurez à mon avis deux types d'étudiants : ceux qui diront « je fais des sciences donc je vais faire un parcours civique détaché de ces questions-là », ou au contraire les personnes qui voudront capitaliser leurs expériences ou bien parce que le temps est contraint, faire un parcours précisément dans le domaine dit des sciences. Pour l'instant nous sommes extrêmement libéraux dans la définition.

Myriam DUBOIS-MONKACHI

Concernant les frais de scolarité, je vais reprendre ce qui a été dit par Nicolas BENVENU. C'est une année en plus par rapport à nos parcours classiques, sauf pour ceux qui partent à l'international. C'est un parcours qui ne va pas être tout chez un partenaire ou tout chez l'autre, y compris en quatrième année. Il a l'air d'être davantage positionné chez le partenaire, il y aura un travail des enseignants de Sciences Po avec l'établissement. Cela étant, nous avons pensé à une réduction, ce ne sera pas le régime de droits pleins qui s'appliquera sur cette quatrième année, de la même manière que restera appliqué le régime des bourses pour les étudiants concernés. Nous sommes en pleine réflexion, c'est un régime dérogatoire qu'on vous soumettra.

Lucie KRAEPIEL

J'ai bien compris que ce serait réduit, mais pour des cursus qui vont ouvrir pour la rentrée 2020, ce serait bien de savoir un peu en avance de combien ça va l'être.

Myriam DUBOIS-MONKACHI

Ça ne devrait pas tarder. Nous attendons des éléments complémentaires de budget, mais je pense que lors du prochain Conseil de l'Institut, nous pourrons vous annoncer la règle qui a été retenue.

Nicolas BENVENU

Deux points pour répondre à Marc LAZAR, et puis je rebondirai aussi sur la question des concours. Sur les masters, c'est vraiment une question très importante : la raison pour laquelle nous sommes vraiment désireux qu'ils aient une licence en sciences et un diplôme qui leur donne un bagage très solide en sciences humaines et sociales, c'est que nous voulons en premier lieu qu'ils puissent accéder à tout type de masters sélectifs, en sciences, et en sciences sociales. Bien sûr, certains iront à Sciences Po. Nous avons beaucoup discuté avec les collègues de l'Ecole de droit qui nous disaient que quelqu'un qui aurait

fait un de ces cursus serait bienvenu même s'il n'avait pas vraiment fait de droit parce que ça lui donnait un bagage sur des affaires complexes qui était vraiment très valorisable. Ensuite il y a la question des masters interdisciplinaires : vous savez qu'elle existe en master, y compris à Sciences Po, d'ores et déjà, dans différentes écoles qu'on a listées dans la note. Je pense qu'il faut avoir une réflexion aussi sur la manière dont l'établissement projette ses cursus de premier cycle à l'avenir à l'échelle du master, et ce sont aussi des éléments qui font que le projet n'est pas figé aujourd'hui.

Sur le point soulevé concernant les concours, je travaille très étroitement avec les étudiants, notamment ceux de l'association SCUBE qui sont pleinement impliqués dans l'élaboration de ce projet, et je les ai vus vendredi dernier. Nous avons abordé précisément ce point. Concernant cette même question, nous avons listé le type de concours qu'ils avaient passés. Il n'y a pas énormément d'écoles. La proposition que je leur ai faite est d'aller voir les écoles, souvent nous connaissons les collègues qui sont en face, pour leur parler de cette nouvelle offre en cours d'élaboration de formation et de diplôme, et leur demander leur perception par rapport au concours, et rien ne dit qu'ils ne seraient pas prêts à faire évoluer la manière dont ils recrutent pour avoir des étudiants comme ceux qu'on va former. J'ai la conviction que ce sont des étudiants qui vont être ardemment demandés. Je ne suis pas inquiet sur ce point.

Jeanne LAZARUS

J'aurai pour ma part deux questions. La première concerne la maquette de Reims. Je me demandais dans quel parcours géographique elle s'inscrivait. J'ai cru comprendre que c'était en français donc les étudiants seront-ils Eur-Af, ou seront-ils sans attache géographique ? Ma seconde question est en lien avec la commission Latour : ce travail s'est-il fait dans le cadre de la réflexion plus générale de la place des enseignements sur les questions géographiques et de la nature à Sciences Po ?

Stéphanie BALME

D'une part, on ne sépare pas les étudiants, au contraire, on essaye de créer du lien entre eux et ils seront rattachés au programme Eur-Af, essentiellement pour des questions de linguistique. C'est un programme francophone, et sur le campus de Reims, leur rapprochement est logique. Deuxième point, sur la commission Latour, ce projet a été présenté devant celle-ci, il y a deux ou trois semaines. Nous avons travaillé avec cette commission pour deux raisons : d'une part, pour nous assurer que le projet qui était le nôtre était en adéquation avec la philosophie de la commission à l'échelle de l'institution ; et d'autre part, pour leur demander de l'aide, pour déterminer comment notre diplôme s'il était voté par nos instances pourrait percoler sur l'ensemble de l'institution. Et comme la commission est constituée de beaucoup de professeurs, de chercheurs-enseignants au niveau master et doctorat, leur demander aussi comment à leur échelle ils pourraient se saisir du diplôme du BASc pour cette continuité qui sera déterminante pour nos étudiants.

Jeanne LAZARUS

Et quelle réponse avez-vous reçue ?

Stéphanie BALME

La réponse a été plurielle. Je crois sans forfanterie pouvoir dire qu'ils ont accueilli ce projet avec beaucoup de bienveillance en considérant que c'était sagesse pour une institution comme la nôtre de lier SHS et STI, que par ailleurs la question environnementale était bien évidemment décisive, et que c'était aussi un sujet qui permet une co-construction, ce projet de diplôme permettant de répondre à la question de la transition écologique et de construire avec les étudiants. Nous avons eu quelques critiques bienveillantes sur des intitulés, non pas de diplômes mais de cours, parce que ces sujets ne sont pas sans controverses. Nous avons aussi expliqué que l'intitulé des cours n'était pour l'instant pas complètement figé, qu'il était le produit d'un travail de réflexion avec des partenaires qui peuvent avoir un regard différent sur ces sujets, et que c'est tout l'intérêt également de pouvoir produire de la connaissance scientifique au sein de Sciences Po mais aussi avec des unités de recherche en sciences. Je vois que Michel GARDETTE est à nos côtés, qui fait partie de la commission Latour, tu as pu poser un regard critique sur mon exposé, donc si tu veux en dire quelque chose.

Michel GARDETTE

Je trouve que tu as très bien rendu compte de cette séance. Effectivement la commission Latour à laquelle je n'appartiens pas mais à laquelle j'étais particulièrement heureux de pouvoir contribuer était heureuse de connaître un peu mieux ce programme qui n'a pas encore été voté par les instances.

Stéphanie BALME

Je me rappelle d'une autre remarque importante : ce projet est important, va-t-il pouvoir aussi avoir un effet positif sur le reste de la cohorte au sein du Collège universitaire, à savoir est-ce que les cours qui sont conçus ici, très innovants sur le plan pédagogique, vont être accessibles à d'autres élèves au sein du Collège ? C'est une remarque qui nous fait beaucoup réfléchir à deux égards : soit matériellement il est possible qu'un cours conçu pour les BASc puisse être suivi par l'ensemble de la cohorte, soit pour des raisons pratiques, ce n'est pas possible, et dans ce cas on peut dupliquer un cours parce que c'est une bonne idée et que cela fait sens sur le plan pédagogique pour l'ensemble de la cohorte.

Fabien LOUCHARD

J'excuse M. le Vice-Président MOINET qui n'a pas pu être présent parce qu'il est souffrant. Je voudrais faire une petite remarque à laquelle j'imagine que vous avez déjà pensé, Mme la Doyenne, sur la question de la mixité au sein des études scientifiques. On sait très bien qu'il y a bien actuellement un biais dans les études scientifiques qui favorise le nombre d'hommes et le nombre de personnes provenant de CSP+. Avez-vous pu avoir une réflexion là-dessus, sur comment éviter ces situations ? En tant que liste majoritaire, nous accordons énormément de vigilance à cette question.

Nicolas BENVENU

Merci pour cette question. Effectivement, nous sommes extrêmement attentifs à ces questions-là. C'est vraiment clé pour nous. Nous réfléchissons à la manière d'assurer une bonne diversification sociale dans ces cursus. Il y a plusieurs manières de faire cela : d'abord beaucoup d'information pour dire que ces cursus sont ouverts, les présenter, aller dans les lycées, expliquer à tous nos partenaires de lycées CEP comment on fait pour y accéder, à quel type de profil ça s'adresse, et surtout se dire que Sciences Po a une offre diversifiée et que toutes les offres sont possibles. C'est un travail très important. Ensuite, c'est aussi un travail d'aide et de soutien, quasiment d'intervention et de politique publique, à l'échelle de Sciences Po. C'est aussi trouver des bourses pour permettre à des étudiants qui n'en auraient pas les moyens ou qui pensent qu'ils auraient du mal à supporter le coût de cette formation de pouvoir être là, et également orienter les bourses sur des critères que nous voulons promouvoir. C'est dans les tuyaux alors je n'ai rien à vous révéler aujourd'hui, mais certains partenaires comme l'Unesco, etc. ont des bourses et des programmes pour la place des femmes dans les sciences. C'est vrai que dans les écoles d'ingénieur, dans les classes préparatoires scientifiques, vous avez une différence qui n'est pas du tout la même que celle que l'on connaît à Sciences Po. Il ne faut pas tomber dans ces travers-là, et il est donc nécessaire de trouver les signaux comme une bourse pour faire venir les étudiants dans ces cursus.

Stéphanie BALME

Je voudrais ajouter juste un point à ce que vient de dire Nicolas. Nous espérons, une fois ce projet acté, être dans une phase de promotion pro-active, en particulier auprès des lycées, qui ont eux-mêmes des classes S qui sont fléchées « jeunes femmes et les sciences ». C'est une initiative du Ministère de l'éducation qui est très intéressante et donc il y a déjà un écosystème qui existe au niveau du lycée et dont on pourrait se saisir pour valoriser aussi ce diplôme. Je suis très heureuse de votre remarque, parce qu'elle est essentielle : si on formait nos étudiants sur ces questions de transition écologique et de grands sujets du siècle et qu'on se mettait en situation de reproduire des grands biais sociologiques, ce serait quand même une forme de déception. Dès le départ, on voudrait inscrire notre travail sur la sociologie de la cohorte qui viendra pour ces diplômes dans une diversité de genre, sociale, et internationale. Parce que notre autre grand défi est que c'est un diplôme francophone : il l'est aussi parce que nous avons le souci de la diversité sociale. En sachant très bien que si on recrute des étudiants qui sont bons dans toutes les disciplines, et qui sont en plus totalement bilingues anglophones, on va avoir beaucoup de mal à avoir une représentation sociale très ouverte. Et en même temps, le taux d'employabilité de ces étudiants aura pour critère absolu qu'ils soient anglophones. L'intérêt tient dans l'apprentissage de

l'anglais pendant le cursus à Sciences Po, mais que l'anglais ne soit pas un élément discriminant du mode de recrutement. Il y a beaucoup de variables à faire jouer ensemble et l'important est d'avoir une philosophie. Nous partageons complètement votre souci.

Jeanne LAZARUS

Merci pour cette réponse. Nous allons prendre un dernier tour de questions.

Catherine BLANC

Juste pour faire suite à cette réflexion autour du genre, j'aimerais rappeler aussi que la cohorte des enseignantes est importante dans le cadre de ces formations. Je pense que l'exemplarité et le fait de pouvoir être face à une enseignante brillante peut donner aussi envie aux étudiants d'avoir cette volonté de postuler pour ce type de diplôme.

Pascale EISENBERGER

Je peux parler des quatre nouvelles universités de Paris. J'ai des étudiantes en Math Info, en Physique Chimie, à la Bio médicale. On ne peut pas voir si les étudiants sont boursiers ou pas, par contre les filles sont plus nombreuses qu'on ne le pense, et aux journées portes ouvertes par exemple, on voit de plus en plus de jeunes filles qui arrivent et qui se renseignent. Vous parliez de phase, je pense que les choses sont en train de changer.

Lucie KRAEPIEL

J'ai une question sur les universités partenaires pour la troisième année. Jusque-là, il était quand même assez rare de faire un parcours de sciences dures, je voudrais savoir si la chose a déjà été discutée avec certaines universités partenaires, et quelle sera l'offre pour les étudiants du BASc.

François HEILBRONN

Je voudrais féliciter la Doyenne pour ce beau projet. J'ai une question qui va au-delà du Collège et qui aborde la question de la recherche. Elle dépasse sans doute un peu le cadre du sujet. C'est une tendance de fond qu'on voit dans beaucoup d'universités étrangères, internationales, liée à cette volonté de casser les barrières justement, interdisciplinaires entre les sciences dures et les sciences humaines, et c'est une très bonne chose. Elles constituent des pôles d'enseignement mais également des pôles de recherche associés, avec des programmes où l'on fait travailler des chercheurs de sciences dures et de sciences humaines sur des sujets précis, et je voulais savoir s'il y avait une réflexion, peut-être pas encore à ce stade, pour aller plus loin pour associer nos chercheurs avec ceux des autres universités.

Jeanne LAZARUS

Je vais laisser M. le Directeur répondre à cette dernière question mais je reprendrai la parole après.

Frédéric MION

Merci Mme la Présidente. Je vais donner un élément de réponse à la question de Mme KRAEPIEL sur les partenariats de troisième année : d'ores et déjà nous avons des partenariats de 3^{ème} année qui sont façonnés pour les étudiants de SCUBE et l'idée est de s'appuyer sur ces partenariats existants et de les élargir le cas échéant à d'autres établissements pour aller vers les disciplines dont nous aurons besoin. Je ne pense pas qu'il y ait d'inquiétudes particulières sur le sujet.

La question de M. HEILBRONN me semble absolument fondamentale, et c'est naturellement une démarche que nous avons choisi d'engager résolument que de développer ces coopérations transdisciplinaires entre SHS et autres disciplines scientifiques dans le domaine de la recherche. Pour vous donner un exemple, concernant cette question importante du devenir de la planète, de la transition écologique et climatique, nous sommes en train de mettre sur pied, avec les équipes de l'université de Paris un Institut des politiques de la Terre qui constitue justement le rassemblement des forces en SHS de Sciences Po et des forces scientifiques de l'IPGP et de l'Université de Paris sur ces sujets. Je pense qu'il y aura d'autres entreprises de ce type. Avant que Mme la Présidente soumette ce projet au vote, je voudrais dire ma reconnaissance très grande à la Doyenne du Collège universitaire, Stéphanie BALME, ainsi qu'à M. BENEVEGNO pour le travail accompli pendant les mois écoulés, travail accompli à marche

forcée parce qu'il fallait aller vite pour pouvoir lancer une première expérimentation de ce diplôme dès la rentrée prochaine. Nous avons beaucoup de pain sur la planche encore, mais je crois que l'étape décisive que nous franchissons aujourd'hui marque bien que la mission a été remarquablement accomplie jusqu'à présent.

Jeanne LAZARUS

Merci. Est-ce que vous voulez rajouter quelque chose ?

Stéphanie BALME

Je veux bien rajouter un petit élément complémentaire à votre remarque, Monsieur. Nous avons fait, avec Nicolas et son équipe, un travail de benchmarking, de travail comparatif sur les autres Bachelors Arts and Sciences qui existent. S'il est inédit en France, il en existe quelques-uns en Europe, et plusieurs en Amérique du Nord. Pour autant, il ne faut pas enjoliver l'affaire : ce qu'on imagine de très loin comme étant une intégration parfaite entre formation et recherche multidisciplinaires dans ces universités n'est pas forcément le cas. Ce qu'il y a de très particulier dans notre BASc à nous, Sciences Po, c'est que c'est réellement un double-cursus. Alors que la plupart du temps, ce qui existe ressemble à un diplôme en silo, avec d'un côté les arts libéraux, de l'autre côté les sciences, et toutes les unités interdisciplinaires n'existaient pas.

François HEILBRONN

UCL le fait par exemple.

Stéphanie BALME

UCL est une forme de contre-exemple. En revanche, McGill qui propose exactement la même chose que le BASc, ne le fait pas, ou plus exactement le fait en se concentrant sur une discipline en particulier, qui va être un choix de type psychologie pour les sciences sociales, transition écologique pour les sciences dures, donc faire de l'interdisciplinaire à partir de deux choix disciplinaires qui sont extrêmement précis et pour le coup en termes d'employabilité sont beaucoup moins larges que le BASc que l'on propose. C'est une double création pédagogique pour nous puisque nous avons fait le choix de ne pas avoir de diplôme en silo et d'une formation disciplinaire exigeante de plusieurs disciplines dans chaque cohorte de disciplines.

Nicolas BENVENU

Peut-être un dernier mot sur ces enjeux-là, et sur les partenariats pour répondre à votre question Mme KRAEPIEL. Nous allons bénéficier tout simplement des réseaux de nos nouveaux partenaires, il faut le prendre compte. Nous avons discuté avec l'Institut de physique du Globe, qui a un excellent établissement de recherche et des partenaires extrêmement prestigieux, très stimulants, avec des universités de sciences sociales dans leurs rangs, et ce seront des destinations que nous pourrons offrir à ces élèves et je pense que c'est très important. Cela fait partie de l'enrichissement mutuel que ce projet apporte. Pour ce qui est de la phase d'élaboration, vous avez compris que les cours interdisciplinaires étaient réalisés à plusieurs voix ; en ce moment, nous déterminons les orientations avec le comité opérationnel que l'on veut donner à nos cursus ; on voit qui, parmi les membres de notre faculté permanente et puis dans les universités partenaires, pourrait se rencontrer, et donc j'organise des rencontres entre chercheurs en SHS et en STI pour qu'ils produisent un cours. Mais évidemment certains se connaissent déjà et on espère que ce sera un prélude à des collaborations en termes de recherche, à des projets à l'échelle de Sciences Po comme « Politiques de la Terre ». Vous voyez qu'on vous a parlé de la création d'un Institut et que nous avons un programme de recherche qui porte le même nom que le cursus interdisciplinaire que l'on veut créer. Donc ce qu'on veut, c'est effectivement de la continuité entre recherche et projet de formation de notre établissement.

Jeanne LAZARUS

Merci pour cette riche discussion. Nous allons passer aux votes. Je vais laisser Mme GASMI lire les procurations.

Ismahane GASMI

- Mme de la SABLIERE à M. GOURMELON
- Mme STERN à M. LOUCHARD
- M. CORDONNIER à M. MORANDI
- Mme LEMARDELEY à M. EISENBERGER
- M. URIOSTE à M. ANGELL
- Mme POSTEL-VINAY à M. LAZEGA
- M. BALME et M. ROBINET à Mme LAZARUS
- M. DUHAMEL et M. HUCHET à M. LAZAR

Jeanne LAZARUS

Merci. Qui est contre cette motion ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

Ismahane GASMI

Nous avons 22 voix pour et 3 abstentions.

La proposition est adoptée à l'unanimité des voix exprimées..

Jeanne LAZARUS

Les deux points suivants vont être repoussés à la fin de notre séance et nous allons passer au point numéro 4 avec Mme DUBOIS-MONKACHI, directrice adjointe de la formation. Il va falloir nous habituer à ce nouveau terme. Elle va nous présenter cette actualité.

II. ACTUALITE DE LA DIRECTION DE LA FORMATION (EX-DIRECTION DES ETUDES ET DE LA SCOLARITE)

Myriam DUBOIS-MONKACHI

Merci Mme la Présidente. Effectivement, mon sujet est de vous présenter l'évolution de notre Direction des études et de la scolarité, connue sous ce nom probablement depuis le début des années 2000, et qui, à la faveur d'une évolution de notre institution, a subi sa transformation également. Nous avons eu l'occasion de parler à plusieurs reprises de l'évolution des entités pédagogiques à Sciences Po : il s'agit du Collège universitaire à partir de 2009, avec l'agrégation des différents campus ; de l'écolisation du deuxième cycle avec la création d'écoles depuis le début des années 2000 jusqu'à l'année 2015. Il y a eu aussi comme transformation majeure de notre établissement l'augmentation des effectifs étudiants. Quelques chiffres, pour vous donner des ordres de grandeur : nos étudiants étaient 4000 au début des années 2000, ils sont maintenant plus de 14000 ; les intervenants vacataires étaient environ 2000, ils sont aujourd'hui plus de 4500 ; nous avions à l'époque trois sections voire quatre, nous avons aujourd'hui plus de 27 programmes et plus de 150 parcours différents au niveau du deuxième cycle ; nous avons toujours deux diplômes, un diplôme du bachelor, au Collège universitaire, et un diplôme du master, qui vient consacrer les années du deuxième cycle.

Cette évolution-là a été vécue par l'administration centrale qui s'est professionnalisée. Je pense que tous les acteurs qui sont concernés par cette direction s'en sont rendu compte. Cette professionnalisation a touché bien entendu le secteur de la scolarité, avec une politique de dématérialisation des grands moments de la scolarité, notamment les fameuses inscriptions pédagogiques ; mais également le fonctionnement et la nature de la relation entre le Central et les entités pédagogiques, qui ont-elles également absorbé une partie de l'administration, maintenant délocalisée, et qui a des missions ciblées concernant des effectifs limités. Chaque campus, chaque école est en relation et en responsabilité directe avec ses étudiants et ses enseignants. Au niveau de l'administration centrale, nous restons dans une démarche très large, il s'agit d'être en relation avec tous les acteurs de la formation.

Formation, plutôt que DES : c'était facile pour nous et culturellement nous avons un peu de mal à trouver l'acronyme porteur, mais cette DES correspondait à la fois à des études et à de la scolarité. Elle était

donc assez limitative finalement dans ses missions, alors que dans les faits, du fait de l'évolution de l'établissement, elle avait pris davantage de missions. Lors de la mise en place de la nouvelle organisation proposée l'an dernier, nous avons souhaité mettre plus en lien le développement des missions, c'est-à-dire les rendre beaucoup plus lisibles, soit en intervenant dans le positionnement de ses entités, soit en changeant leur nom et en mettant en évidence les dynamiques et les enjeux qui étaient à l'œuvre.

Un document de travail vous a été remis, qui parle de la méthodologie (puisque nous vous avons présenté ces cinq groupes de travail l'année dernière), réfléchit sur notre direction et sur les enjeux majeurs. Je vous laisse le regarder. Vous avez à la fin un organigramme sur lequel je vais essayer de vous faire une présentation assez succincte. Mon idée n'est bien entendu pas de répéter le mode de fonctionnement de notre administration centrale mais d'insister sur les points forts.

Le premier enjeu est celui de l'accompagnement et de l'accueil des étudiants et des enseignants vacataires. L'ancien service de l'accueil administratif a été promu. Il est devenu une Direction de l'accueil et de l'accompagnement, avec des enjeux évidents qui sont contenus dans son titre, mais sont déjà à l'œuvre depuis plusieurs années, dans une logique que je vous ai présentée également plusieurs fois dans le cadre de cette instance de guichet unique. L'idée est de permettre d'avoir dans un lieu unique, pour 2021, tous les services et toutes les activités administratives à l'adresse des étudiants mais aussi des enseignants vacataires, des inscriptions administratives à la question des aides financières et du logement, en passant par des sujets beaucoup plus administratifs pour nos enseignants, comme la constitution de leur dossier pour le paiement, qui n'est pas négligeable ; mais également l'accompagnement sur les logiques de scolarité et de formation.

Ce que j'ai oublié de vous dire tout à l'heure, c'est qu'à la faveur de cette transformation de l'institution, le corps étudiant a évolué aussi, tout comme leurs demandes. Nous sommes de plus en plus sollicités sur des sujets qui ne sont pas une spécificité de notre établissement, notamment sur les sujets de santé. Nous avons développé un Pôle santé pour ce faire, et demain nous souhaitons que ce Pôle santé soit dans cet environnement du guichet unique, de cette nouvelle Direction de l'accueil et de l'accompagnement, qu'il y ait aussi une annexe sur la question de l'intégration dans l'établissement des nouveaux arrivants, en organisant à chaque rentrée des événements fédérateurs, notamment le fameux Meet the Services, qui leur permet de rencontrer tous les acteurs de la scolarité. Cette direction est assurée par Francesca CABIDDU, que vous connaissez, puisqu'elle vient vous présenter régulièrement le bilan de l'aide financière et des services aux étudiants.

Deuxième direction, celle que j'ai l'honneur d'animer depuis presque dix ans jour pour jour aujourd'hui : la Direction de la scolarité et de la réussite étudiante. Bien sûr les missions traditionnelles de la scolarité sont maintenues, développées et professionnalisées, mais nous avons voulu mettre en exergue la question de la réussite, même si on peut s'interroger sur celle-ci dans un établissement qui, somme toute, recrute chaque année quasiment 100% des étudiants ayant eu mention bien ou très bien au baccalauréat, pour ceux disposant d'un bac français. C'est une réussite ambitieuse que nous voulons développer. On parlait tout à l'heure des questions de genre, des questions de diversité et d'ouverture sociale, c'est sur ce sujet-là que nous voulons insister. La réforme des admissions vous le savez porte en germe cette idée de renforcement de notre politique d'ouverture sociale, mais c'est aussi une volonté d'être à côté des parcours spécifiques, qu'il s'agisse de l'égalité des chances, du programme MasterCard intégré à ce pôle, ou du certificat professionnel pour les jeunes réfugiés. Bien entendu, ce pôle réussite est très ouvert puisque l'idée est d'avoir une réussite ambitieuse pour tous, et on travaillera sur des sujets de scolarité, des moments de la scolarité qui sont importants pour nos étudiants, où on doit avoir un regard sur leur réussite scolaire mais également sur leurs ambitions. On parlait des questions de genre tout à l'heure, nous sommes très attentifs au moment des choix de master par exemple au comportement des filles par rapport aux garçons : on le sait bien dans certaines écoles, il y a une sur-représentation des filles qui est générale, d'institution, puisque nous sommes dans un rapport de 60% de filles et de 40% de garçons, mais nous avons des programmes où il y a 80% de garçons. L'idée est de travailler sur cette diversité-là, et aussi l'ouverture aux talents. Parce que comme vous le savez nous recrutons des talents, et nous avons parmi nos étudiants des jeunes sportifs, des jeunes musiciens professionnels, qui sont souvent empêchés dans leur scolarité parce que les contraintes de calendrier ou de rythme scolaire font qu'ils ne peuvent pas s'autoriser une année supplémentaire voire deux années supplémentaires et suivre

de front leurs deux activités. La question de l'égalité des chances sera travaillée par la nouvelle directrice déléguée à l'égalité des chances qui s'appelle Karine AURELIA et qui nous vient de la DRH.

Troisième élément, la Direction des études et de l'innovation pédagogique, qui a aussi effectué sa mue, et qui devient l'Institut des compétences et de l'innovation. Ce nouvel institut met au service de toutes les entités pédagogiques, la question des compétences et de l'innovation en donnant à voir ce qui est réalisé au sein des différentes entités pédagogiques. On sait qu'à Sciences Po cette innovation a une place très importante. C'est aussi dans cet institut que l'on retrouve le Centre pour l'écriture et la rhétorique, et également les ingénieurs pédagogiques qui travaillent sur la transformation pédagogique au service des entités.

Il y a pour autant le maintien d'une direction des études qui deviendra une Direction des études et des partenariats, avec un rôle différent, comme je le disais. Elle ne sera plus prescriptive mais veillera à rendre visible l'offre de formation de Sciences Po, qui évolue ; et développera une politique de partenariats pédagogiques, académiques, en lien avec notre politique de site. En l'occurrence pour le BASc, nous avons choisi de nous associer à l'Université de Paris. Et cette dynamique partenariale mérite d'être pilotée et d'être mise en évidence. Elle coordonnera également le département des langues et développera si nécessaire une politique des langues adaptée à notre offre de formation. Cette direction est assurée par Amélie ANTOINE-AUDO.

Le quatrième enjeu est celui du pilotage. Une direction existe c'est la Direction du pilotage transversal, animée par Pauline BENSOUSSAN, et qui a pour ambition de soutenir avec des moyens le projet stratégique de formation de Sciences Po. L'idée est de garantir la qualité des formations grâce à la mise à disposition de ressources adaptées aux projets des écoles. Cela se passera dans le cadre d'un dialogue stratégique de gestion dont on pourra parler si vous le souhaitez.

La cinquième entité est la Direction de la vie étudiante que vous avez dû connaître comme DVU, il y a quelques années, devenue maintenant la Direction de la vie de campus et de l'engagement. A travers cette nouvelle appellation, vous percevez quels sont les enjeux majeurs, qui ont toujours été là mais sont maintenant rendus visibles : elle a la charge de l'expérience étudiante au sens large, du dialogue avec les syndicats étudiants, les associations, des projets étudiants, et renforce sa visibilité sur des questions d'engagement qui sont très présentes au niveau du Collège universitaire puisque c'est intégré à la scolarité, prennent une nouvelle forme au niveau du master et doivent être encore renforcées et davantage ouvertes sur la Cité.

Trois entités n'ont pas été directement impactées par cette nouvelle organisation mais le sont dans leur fonctionnement quotidien et les dynamiques qui les animent : il s'agit de la Direction des admissions, représentée ici par sa directrice, Gabriella CROUZET-REHOROVA, qui porte comme vous le savez un très grand projet de réforme de l'entrée au Collège universitaire. Cette direction a déjà fait sa mue et s'installe dans un mouvement de centralisation des procédures, mouvement inverse des directions centrales. Sciences Po Carrières, que vous connaissez également puisque sa directrice vient vous présenter les bilans d'insertion professionnelle et le Centre pour l'entrepreneuriat viennent compléter cet organigramme.

Pour conclure, la transformation de la DES est un mouvement d'accompagnement de l'évolution des entités pédagogiques au sein des campus et des écoles, qui ont-elles-mêmes structuré l'offre pédagogique de Sciences Po autour d'une entité nouvelle, puisque l'autonomie pédagogique est forte dans notre institution. Cette autonomie a quand même besoin d'un rapport avec le centre, nouveau rapport qui se fait davantage sur l'accompagnement, le conseil, la coordination et le dialogue, sachant que l'objectif final est d'améliorer la qualité de service que nous proposons et aux étudiants, aux enseignants et aux équipes administratives. C'est le défi de cette nouvelle direction de la formation portée par Bénédicte DURAND. L'acronyme nous laisse encore un peu rêveurs mais vous avez des idées, nous sommes preneurs.

Jeanne LAZARUS

Merci. Nous avons bien noté que DF était déjà pris, et qu'il faudra empêcher des confusions. Y a-t-il des questions ?

François HEILBRONN

Merci Myriam. J'avais deux questions un peu différentes. Je ne vois pas ce qu'on appelle la Direction de la formation continue, où cela se trouve ? Et une remarque d'ordre plus général : dans le cadre de mon cours de stratégie d'entreprise, évidemment je parle de leur organisation, et évidemment, on parle entre autres d'organigramme. Et là, je pourrais montrer à mes étudiants un contre-exemple (*rires*) d'organigramme usine à gaz. Aussi bien dans sa présentation sur la forme que sur le fond. Il y a une double problématique : une Directrice de la formation, Bénédicte DURAND, qui a 17 liens hiérarchiques autonomes. Et un principe en organisation d'entreprise, c'est qu'il faut généralement ne pas dépasser 7 collaborateurs directs.

Marc LAZAR

Il y a des têtes qui vont tomber.

(*Rires*)

François HEILBRONN

Et quand on réfléchit à la Direction du Collège, il y a sept écoles et sur ce graphe, il y a aussi 9 directions fonctionnelles. Est-ce qu'il n'y a pas aussi une réflexion à avoir sur la simplification et l'organisation de strates hiérarchiques intermédiaires pour ne pas tout mettre sur les épaules de cette pauvre Bénédicte ?

Jeanne LAZARUS

Merci M. le professeur de stratégie. Avons-nous d'autres interventions ?

Vincent MORANDI

C'est vraiment un point trivial, mais vous avez tendu la perche pour ma question : le titre en anglais, en termes de communication, « Direction de la formation », est-ce que vous prenez la même chose que ce qu'on a connu avant ou y aura-t-il une transformation avec les variantes envisageables ?

Myriam DUBOIS-MONKACHI

Je vais m'inscrire au cours de M. HEILBRONN. (*Rires*) La question est intéressante, je ne sais que vous répondre, sinon qu'à d'autres moments de ma carrière, nous avons travaillé avec la DRH sur la diminution du nombre de rattachements hiérarchiques. Il est vrai que dans ce cadre-là, nous travaillons davantage sur les missions et sur les dynamiques entre les différentes directions que sur ce sujet-là mais nous en sommes conscientes Bénédicte et moi, puisque ça favorise aussi le travail en silo, finalement. On a essayé de contourner ce biais en ayant une gouvernance assez collégiale, donc tous les directeurs centraux se réunissent, et nous avons aussi des réunions avec tous les directeurs des écoles, et d'autres avec les directeurs de campus via le Collège universitaire. C'est un sujet mais nous essayons de le dépasser dans le fonctionnement quotidien par une gouvernance un peu plus adaptée. Mais je pense que ça dépasse mon niveau.

François HEILBRONN

Oui, je pense que c'est un premier pas, et c'est une réflexion, ce sont des choses qui peuvent évoluer, qui n'ont pas besoin d'être figées. Ce doit être une dynamique à avoir pour que ce soit plus efficace.

Myriam DUBOIS-MONKACHI

La formation exécutive n'est pas partie intégrante de la formation, mais bien sûr nous travaillons en partenariat avec le nouveau directeur. Il existe d'ores et déjà des programmes des écoles qui sont exécutifs, le lien organique existe. Mais ce sont bien deux directions différentes qui sont amenées à travailler de plus en plus ensemble.

François HEILBRONN

Est-ce que ça ne devrait pas être Direction de la formation initiale ?

Myriam DUBOIS-MONKACHI

On s'est posé la question, et tout le monde se l'approprie de manière différente. Certains l'appellent la DFI, effectivement, d'autres la DFO, direction de la formation. Il y a aussi D-FOR. On va s'arrêter sur quelque chose. Ce qu'on espère, et je regarde notre directeur, c'est que la Direction financière change de nom. (*Rires*) Pour formation, ce sera « studies », en anglais. Et au niveau des universités françaises le miroir est clair.

Jeanne LAZARUS

J'aurai pour ma part un petit point dont j'avais déjà parlé : la façon dont la réussite est présentée dans le dossier fait qu'elle est essentiellement orientée vers la réussite professionnelle. La question de la réussite scolaire, universitaire, pour les cinq années passées à Sciences Po est relativement absente de ce document. Je me demandais comment vous combiniez ces deux éléments aussi importants l'un que l'autre.

Myriam DUBOIS-MONKACHI

Ce que je disais tout à l'heure, c'est que c'est quelque chose qu'on fait depuis des années dans notre travail : veiller à la réussite des étudiants. Cette année, puisqu'on a eu l'occasion d'y réfléchir dans le cadre d'un groupe de travail, nous allons aller plus loin, en posant des processus. On sait qu'il y a des moments précis de la scolarité où il faut regarder ce qu'il se passe. Un exemple concret : samedi dernier ont eu lieu les premiers galops d'essai. On identifie les étudiants qui ne sont pas présents, et ils sont tout de suite convoqués par les responsables pédagogiques pour savoir ce qui s'est passé. Les situations de décrochage, parce qu'il y en a même si elles sont rares, sont prises en main de manière très anticipée. Il se passe la même chose au moment des choix de masters : on va communiquer de manière plus intense sur la possibilité pour les étudiants d'aller vers tous les masters, leur dire que les masters ont le même format, la même durée, les mêmes droits de scolarité, donc qu'il n'existe aucune raison objective pour qu'ils se les interdisent, si ce n'est souvent qu'ils reculent devant une formation qui peut paraître un peu plus difficile d'accès, ou plus réservée aux garçons qu'aux filles. C'est ce que nous faisons actuellement sauf que le niveau supplémentaire, c'est d'aller voir les entités pédagogiques pour leur dire : attention, là ce sont des moments cruciaux. La rentrée en est un autre, pour la relation entre le primo-arrivant et l'institution. Ces moments importants pour la chaîne de réussite doivent être pris en charge par l'ensemble des responsables pédagogiques et les directeurs. Au Collège universitaire par exemple, la Doyenne a mis en place une réunion des responsables pédagogiques pour traiter ce sujet de la réussite d'une manière très précise.

Lucie KRAEPIEL

J'aurais une question sur l'accompagnement socio-sanitaire renforcé. Concrètement, est-ce que cela veut dire plus d'équipes ? Je sais qu'il est précisé que dans les campus c'est géré de façon différente selon les villes, mais cela veut-il dire une augmentation du nombre de personnes pour accueillir ? Je pense que c'est l'enjeu aussi.

Myriam DUBOIS-MONKACHI

Sur ce sujet de la santé, on a eu un groupe de travail qui nous a orienté vers autre chose qu'une augmentation du nombre de praticiens. On s'est aperçu que plus on augmentait le nombre de praticiens, plus on avait de demandes. C'est compliqué de se substituer au monde sanitaire, Sciences Po a un Pôle santé, très important par rapport à ceux d'autres établissements, et l'idée est de travailler sur des conventions pour réserver des places et du temps à ses étudiants. Le Pôle santé est un lieu d'orientation et non pas de suivi, sauf pour quelques cas où il y a une file active, qui est très mince. L'idée est vraiment d'aller chercher le soin, surtout lorsqu'il est spécialisé, à l'extérieur de l'établissement. Nous sommes en train de constituer une nouvelle structure juridique, le Pôle santé devrait se transformer en Centre de santé, ce qui nous permettra d'avoir une très grande latitude en matière de conventionnement avec les praticiens du secteur pour Paris. Pour les campus en région, c'est une autre logique, parce que nous sommes souvent dans des territoires qu'on appelle des « déserts médicaux ».

L'idée est donc d'élargir les praticiens via des conventions pour avoir du temps réservé à nos étudiants, mais on ne doit pas avoir plus de praticiens in situ ; et un nouveau cadre juridique qu'on vous présentera lorsqu'il sera valide.

Jeanne LAZARUS

Merci. S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose de passer au point suivant. Nous accueillons Marie-Laure DJELIC, la Doyenne de l'Ecole du management et de l'innovation pour nous parler d'un changement de nom de master.

III. PROPOSITION D'UN NOUVEAU NOM POUR LE MASTER « MARKETING », ECOLE DU MANAGEMENT ET DE L'INNOVATION

Marie-Laure DJELIC

Merci Mme la Présidente. Mesdames et Messieurs, je suis contente d'être ici. Malheureusement, Madame BELLINGHAUSEN a dû repartir, du fait d'un décalage par rapport au timing, je vais donc présenter seule ce changement de nom qui reflète tout de même un changement assez profond de la maquette du master. Je pense que vous êtes maintenant assez familiers avec le positionnement de l'Ecole de management et de l'innovation qui est devenu aujourd'hui Ecole du management pour une prospérité inclusive et durable, positionnement que l'on veut assez clair, très ancré dans les tendances du monde aujourd'hui, puisque celui-ci est en train de nous rattraper ou de nous suivre, et également ancré dans l'ADN de Sciences Po. Dans ce cadre-là, depuis trois ans, le travail que nous avons fait au niveau de l'équipe a été de transformer en profondeur les programmes qu'on avait hérité d'une époque antérieure à l'école – le master « Finance et stratégie », le master « Marketing et études », tel qu'il s'appelait alors, le master « Communication », pour les mettre en cohérence avec le positionnement de l'école – et de créer un certain nombre d'autres programmes qui sont alignés avec celui-ci. Dans ce contexte, on a créé en septembre 2019 un nouveau master marketing complètement en anglais, qui s'appelle « Marketing New Luxury », qui a comme positionnement très clair d'accompagner la transformation de l'industrie du luxe et de la mode, au sens plus large du terme, vers une préoccupation de responsabilité et de durabilité qui va être maintenant au cœur des processus à la fois stratégiques et de production de ces industries. Ce master a eu beaucoup de succès. Alors je suis arrivée quand on parlait de différences hommes-femmes dans certaines filières, et dans ce cadre, on a clairement une grosse présence féminine, peut-être beaucoup trop importante, mais au-delà de ça, on a enregistré un grand succès en termes de recrutement sur ce master. On a aussi un grand succès en termes d'accompagnement des entreprises du secteur, qui ont compris que nous étions en phase avec les évolutions qu'ils doivent vivre dans les années qui viennent. L'attractivité de ce master nous a posé en parallèle la question plus urgente du vieux master « Marketing », qui avait déjà été renommé il y a deux ans, mais qui n'avait pas encore été transformé. L'an dernier, avec Mme BELLINGHAUSEN, nous avons travaillé à faire évoluer la maquette de ce master pour la rendre beaucoup plus cohérente et compatible par rapport au positionnement de l'école, et la logique qui s'est imposée était qu'il faudrait changer de nom pour refléter cette évolution. La proposition que l'on vous fait aujourd'hui est de le renommer « Marketing et société » pour souligner finalement la philosophie qui est au cœur de ce master, qui est de dire : le marketing n'est pas comme dans les années 30 une vision un peu universalisante des techniques de manipulation des consommateurs, il est ancré dans les grandes évolutions de la société. Aujourd'hui la société évolue de manière très nette et claire vers des préoccupations pour une circularité de nos économies, pour la durabilité, la responsabilité, avec des nouvelles formes de management qui sont de plus en plus demandées par tous nos étudiants présents et futurs. Dans ce contexte, nous voulons transformer la philosophie qui est à la base du marketing et de son enseignement, puisque nous sommes convaincus qu'il est déjà en train de changer de forme dans les entreprises d'une manière générale. Ce mouvement va vite, et il nous semblait important d'être comme pour le master luxe en tout petit peu en avance de phase pour accompagner cette transformation.

Jeanne LAZARUS

Merci pour cette présentation synthétique. Y a-t-il des questions ?

François HEILBRONN

J'avais une question sur les débouchés professionnels. Beaucoup des recruteurs dans le domaine du marketing sont dans les entreprises de grande consommation, de distribution, et maintenant le service informatique, les nouvelles technologies. En choisissant cette appellation, qui donne un sens plus sociologique que professionnalisant technique, ne court-on pas le risque de se couper certains débouchés professionnels ? Est-ce que vous l'avez testée auprès de recruteurs et de grandes entreprises qui recrutent nos étudiants historiquement, Sciences Po ayant toujours été bien placée dans cette perspective ?

Côme AGOSTINI

Je me méfie toujours un peu du terme « société », parce qu'on l'emploie beaucoup et souvent à mauvais escient, néanmoins je comprends tout à fait la dimension sociologique comme vous le disiez qui doit être apportée à ce master. Cependant dans le domaine du marketing, on a une perspective vers l'international assez forte, ou au moins européenne, pourquoi ne pas faire le choix de mettre « société » au pluriel pour insister sur les différentes sociétés possibles vers lesquelles on se dirige quand on fait du marketing. Tout cela n'est pas un bloc. Vous parliez du mythe universaliste avant, est-ce que ce singulier n'est pas au fond une manière de perpétuer ce mythe-là ?

Marie-Laure DJELIC

Je n'ai pas caractérisé la manière dont nous sommes arrivés à ce titre. Nous avons travaillé avec un comité de préfiguration, avec 5 membres externes plus Eva, Olivier et moi. Ces 5 membres sont des enseignants de ce master qui sont par ailleurs des professionnels du secteur. Le travail a été fait en amont avec ce groupe, et on a vraiment convergé assez vite sur cette appellation. Nous avons travaillé beaucoup de choses, nous ne voulions pas un titre trop compliqué, mais qui reflète la philosophie que nous voulions porter. Par ailleurs, nous n'allons rien changer sur notre manière de fonctionnement en termes de positionnement et de recrutement et de liens forts avec les industries. C'est quand même très net, y compris dans les entreprises de grande distribution que nous connaissons bien, et qui sont par exemple à la tête de notre Conseil stratégique, il y a des évolutions très puissantes qui vont transformer le marketing dans sa manière de fonctionner. Notre stratégie est toujours d'accompagner ces évolutions qui sont en cours, en étant en avance de phase pour faire sortir d'ici deux à trois ans de jeunes professionnels qui auront déjà été socialisés dans cette logique-là. Je n'ai pas trop de soucis sur notre capacité à maintenir de bons résultats de placement avec ce master, puisque nous continuons dans la logique de ce lien très étroit avec le milieu professionnel.

Sur le « société », pluriel ou singulier, j'ai sans doute été trop rapide. Puisqu'une autre dimension importante de ce programme est exactement dans la veine de ce que vous disiez et comme je le disais dans le but de s'éloigner d'une vision universalisante : nous voulons prendre en compte les diversités culturelles, sociales, de « tribus », vont avoir un impact sur la manière de penser le marketing. Cela fait complètement partie des transformations de la maquette que nous avons mises en place. On a mis « société » de manière générique pour souligner ce lien fort dans les deux sens : la société qui transforme, informe et influence le marketing, et inversement, le marketing qui peut être un outil de transformation positif ou négatif de la société, selon la manière dont on le voit, et qui pourrait être plus positif qu'il a pu l'être à d'autres périodes de l'Histoire.

Marc LAZAR

Je trouve que tu donnes tous les arguments pour le mettre au pluriel. Ta réponse insiste sur cette vision, d'ailleurs la manière dont tu parlais de sociétés, tu les as immédiatement mises au pluriel. Je me permets de dire que cette suggestion ne me semble peut-être pas anodine.

Marie-Laure DJELIC

C'est une décision collective sur laquelle on aurait du mal à revenir. Nous avons passé quand même quatre heures de brainstorming assez intenses. Pour en arriver là, vous me direz que c'est quand même un peu extraordinaire.

Marc LAZAR

Je n'osais pas le dire.

(Rires)

Jeanne LAZARUS

S'il n'y a plus de questions et de commentaires, nous allons voter.

Ismahane GASMI

Une nouvelle procuration

- Mme POMEAU à M. AGOSTINI

La proposition est adoptée à 18 voix pour, 4 contre, et 3 abstentions.

Jeanne LAZARUS

Merci Mme la Doyenne. Le dernier point est un point d'étape sur la méthode de travail. En préambule de ce point, je vous rappelle que nous avons un groupe de travail inter-conseil le 22 octobre, lors duquel nous rentrerons sur le fond des questions. Le point qui nous est présenté aujourd'hui se veut essentiellement méthodologique pour nous présenter les méthodes de travail.

IV. POINT D'ETAPE SUR LA METHODE DE TRAVAIL RELATIVE A LA REFORME DES ADMISSIONS EN PREMIERE ANNEE

Gabriela CROUZET-REHOROVA

Bonjour à toutes et tous. Je viens aujourd'hui vous parler de la réforme de l'admission qui a été votée dans ce même Conseil le 24 juin dernier et qui a validé deux grands principes d'entrée au Collège universitaire : le premier était que les trois voies d'admission actuelles vont laisser la place à partir de 2021 à une seule voie unifiée et étoffée ; le deuxième a été une ambition renforcée de Sciences Po autour de l'ouverture sociale, notamment autour de l'engagement d'accueillir à partir de 2021 30% de boursiers au sein de notre Collège universitaire. Nous nous sommes engagés au moment du vote à venir vous parler régulièrement des étapes qui suivent à partir de cette année. Nous sommes passés dans une deuxième étape de travaux qui vise plutôt une réflexion autour de la mise en place de cette réforme en termes de modalités, de contenus, de règles et d'outils. C'est de la méthode de travail que je suis venue aujourd'hui vous parler. Les questions de fond seront abordées lors du groupe de travail, où seront restituées les discussions qui ont commencé à avoir lieu à partir de la rentrée 2019. Comment souhaitons-nous procéder dans cette deuxième étape de travaux ? Je souhaitais déjà vous dire que cette phase est assez conséquente puisqu'il s'agit de travailler au total sur cinq chantiers différents et également importants.

Le premier est celui que vous attendez avec impatience : le cahier des charges des modalités précises de la nouvelle procédure d'admission, qu'il s'agisse du dossier de candidature, de l'oral, ou du volet égalité des chances/dispositif renforcé CEP.

Le deuxième chantier est le cadre juridique qui va être posé sur ce cahier des charges détaillé puisque le nouveau règlement doit en émaner.

Le troisième est le chantier Parcoursup : vous savez que Sciences Po rejoint Parcoursup dès 2020 dans un format allégé, mais dès 2021 dans un format plein. Un gros travail est déjà en cours depuis des mois pour préparer l'arrivée technique et opérationnelle de Sciences Po sur Parcoursup.

Le quatrième chantier travaille sur la refonte et le développement des outils techniques et informatiques et opérationnels qui permettront l'accueil de cette nouvelle procédure d'admission. Vous savez qu'elle ne peut pas se faire si nous n'avons pas des outils excellents, performants, et adaptés.

Le cinquième chantier sur lequel nous travaillons déjà de façon intensive est une campagne d'information auprès de nos candidats 2020, 2021, et de leurs familles. Ils sont déjà extrêmement

inquiets des modalités qui les concernent respectivement, et souhaitent savoir de façon précise et dès maintenant comment vont se dérouler les conditions d'admission sur Parcoursup et comment cela va être combiné avec l'admission à Sciences Po. Nous sommes déjà en plein dans la préparation d'une campagne qui va s'intensifier dans les semaines à venir avec notamment les journées des portes ouvertes qui vont avoir lieu dans les campus.

Comment avons-nous décidé de travailler sur ces différents chantiers : à travers les étapes successives et plusieurs groupes de travail. Nous avons décidé de démarrer dès le mois de septembre deux groupes qui travaillent en simultané sur un rythme hebdomadaire, mais de façon séparée pour l'instant : l'un dédié aux questionnements précis dans le dossier de candidature ; l'autre aux modalités précises et au contenu de l'oral. Je pilote moi-même le groupe consacré à l'oral. Pauline BENSOUSSAN qui est copilote du chantier de la réforme des admissions et qui est à mes côtés pilote le groupe de travail sur le dossier de candidature. Nous avons déjà fait quatre semaines de travail. Nous nous rencontrons cette semaine pour échanger des regards sur les propositions qui émergent de nos travaux. Et nous espérons qu'à la suite de ces rencontres conjointes des deux groupes de travail, nous allons avoir des éléments à vous communiquer dès la semaine prochaine sur comment se profilent les contenus avec des modalités précises sur la nouvelle procédure, du point de vue du dossier et de l'oral.

Par ailleurs nous avons démarré dès cette semaine un troisième groupe de travail qui portera sur le dispositif CEP renforcé et globalement sur les questionnements d'égalité des chances. C'est un groupe qui va réunir 25 membres venant de Sciences Po, représentant ses différentes directions et services, mais également accueillant nos enseignants, nos chercheurs, ainsi que des représentants des rectorats, des académies, des proviseurs de lycée. Ce groupe va se pencher très précisément sur les modalités de la nouvelle admission pour la procédure CEP renforcée dans le cadre de la réforme des admissions. Il se réunira jusqu'à la fin du mois de novembre, et nous espérons pouvoir vous communiquer des éléments supplémentaires, qui vont s'ajouter à ceux qui émaneront des autres groupes, à ce moment-là.

Une fois ces travaux terminés, nous allons entamer la phase de la rédaction du cahier des charges, qui va donc émaner des travaux de ces trois groupes de travail. Nous pensons que cette étape aura lieu au mois de décembre. Suite à quoi nous allons entamer la rédaction du règlement juridique de la nouvelle procédure d'admission. Ce règlement va être traduit du cahier des charges, que nous vous aurons bien sûr présenté, avec des éléments juridiques plus précis. Cette étape est prévue sur le mois de décembre et de janvier, et nous espérons revenir devant ce Conseil au mois de janvier ou de février au plus tard pour vous présenter ces deux éléments principaux, le cahier des charges détaillé et le règlement juridique pour un vote de votre part.

En dehors de ces détails des contenus et des modalités de la nouvelle procédure d'admission, les autres chantiers que j'ai évoqués ont bien sûr lieu parallèlement, avec des groupes de travail dédiés. Nous avons déjà commencé à nous réunir l'année dernière et nous allons continuer tout au long de l'année 2019-2020 et jusqu'au lancement de la procédure d'admission réformée à l'automne 2020.

Marc LAZAR

Merci Gabriela. Je relève que vous avez peut-être fait un oubli dans la campagne d'information, je vais vous expliquer pourquoi je le souligne : il s'agit des professeurs. Pourquoi j'y fais référence ? J'étais au rendez-vous de Blois pour l'Histoire pendant quatre jours, et j'ai fait pas mal d'actions de formation pour les enseignants du secondaire et j'ai rencontré beaucoup d'inspecteurs généraux et pas simplement en histoire. En SES en particulier. Evidemment, la question qui se pose, c'est de savoir ce qui se passe actuellement dans les lycées. Comment allez-vous prendre en compte les premières procédures d'évaluation de la réforme qui, d'après ce que j'ai entendu, suscite parfois de fortes tensions, notamment avec des affrontements entre disciplines assez violents sur le périmètre des uns et des autres, sur les moyens utilisés. Il y a de nombreuses interrogations, à ce que m'ont rapporté les inspecteurs généraux, sur la faisabilité de cette réforme, et du coup des stratégies justement non seulement des parents et des élèves mais aussi des professeurs. Comment comptez-vous intégrer dans votre procédure de travail ce qui nous reviendra du Ministère de l'Education nationale, mais aussi, puisque vous avez évoqué les CEP, au-delà d'eux de l'ensemble des lycées. Ne serait-il pas envisageable de prendre quelques « case studies », de voir un peu comment ça se passe dans certains lycées en dehors des CEP ? C'est juste une suggestion, je ne sais pas comment faire cela, parce qu'évidemment il y aura un problème de représentativité, j'en suis conscient. Evidemment comme à chaque fois dans l'Education nationale,

lorsqu'il y a des réformes, c'est compliqué. Celle-ci, de l'avis général, de ce que j'ai entendu, suscite un grand intérêt pour son ambition intellectuelle, et en même temps de sérieux problèmes de réalisation et parfois de troubles aussi des élèves manifestement, du type « est-ce que j'ai fait le bon choix », etc.

Jeanne LAZARUS

Pour préciser votre question, parlez-vous du fait que les lycées, en dehors des CEP, préparent leurs élèves à Sciences Po, ou plutôt des choix d'options ?

Marc LAZAR

Non, en général. Comme toute nouvelle réforme elle suscite des interrogations, des tâtonnements, etc. Et par ailleurs, justement, pour les élèves qui voudraient penser à Sciences Po, est-ce qu'ils doivent se poser la question d'avoir fait le bon choix ? Mon interrogation est de savoir comment dans vos groupes de travail vous allez pouvoir avec des petites antennes permettant d'ajuster à mesure en fonction de ce qui est en train de se dessiner dans les lycées.

Jeanne LAZARUS

Je vais simplement prolonger la question de Marc LAZAR à propos des délais, puisqu'en 2021, les inscriptions se feront beaucoup plus tôt, et le dossier à préparer aura besoin de l'être très en amont, et donc là aussi il est sûrement essentiel de pouvoir communiquer avec toutes les parties prenantes, enseignants, parents et candidats, le plus rapidement possible. J'y pense notamment pour les CEP puisque classiquement les CEP préparent une revue de presse au long de l'année, et là ils vont devoir préparer une nouvelle formule en un temps plus court.

Gabriela CROUZET-REHOROVA

C'est la raison pour laquelle je parlais de chantier assez conséquent, puisque tout est assez urgent pour que nous soyons prêts à temps. Pour répondre d'abord à la question de Marc sur comment est-ce qu'on prend en compte les évolutions du lycée, il y a aussi une réforme du baccalauréat qui est à l'œuvre, et nous devons aussi prendre en compte ces évolutions-là qui ne sont pas complètement arrêtées aujourd'hui dans les lycées. Nous avons intégré dans le groupe de travail sur le dossier de candidature que pilote Pauline un enseignant de lycée qui travaille avec nous depuis longtemps, qui est principal de 1^{ère} dans un lycée, donc qui met en œuvre aussi le nouveau baccalauréat. Nous nous assurons de cette façon-là de voir comment les choses se passent au lycée, comment il se prépare, et comment notre procédure d'admission peut être cohérente avec toutes ces évolutions-là.

Par rapport à une communication plus large, vous avez raison Marc, je n'ai pas parlé des professeurs et des lycées. Nous ne les oublions pas parce qu'effectivement de ce côté-là nous avons aussi beaucoup de pressions parce que les lycées veulent savoir comment préparer et orienter effectivement leurs étudiants. Les lycées CEP bien sûr sont impatients de savoir comment nous allons retravailler le dispositif CEP, comment le nouvel atelier va se déployer par rapport à ce que nous avons aujourd'hui dans la revue de presse, dans les ateliers de préparation, etc. Nous rencontrons régulièrement les rectorats pour les tenir au courant des évolutions des réflexions en cours ; les rectorats sont intégrés également dans le groupe de travail CEP et égalité des chances. Par ailleurs nous rencontrons régulièrement des lycées dans les académies. Par exemple, cet après-midi nous partons avec Bénédicte DURAND rencontrer des dizaines de proviseurs qui viennent de l'académie de Versailles pour discuter avec eux de la réforme de l'admission en première année, et pour notamment insister sur le message qu'on avait fait passer assez fortement dans notre communication avant même la réforme de l'admission, qui consistait à dire, concernant le nouveau baccalauréat : Sciences Po accueille avec grand plaisir toutes les combinaisons possibles et imaginables. Nous ne souhaitons aucune orientation de spécialité ou de baccalauréat particulière pour accueillir nos candidats. Nous accueillons la diversité académique dans tous les sens que le nouveau baccalauréat pourra proposer. C'est un message que nous avons porté très fortement dès le printemps 2019 ; visiblement, il n'a pas encore été bien reçu ou entendu. Il faut peut-être que nous communiquions davantage, parce qu'il y a de nombreuses inquiétudes, alors que Sciences Po était le premier à se déclarer ouvert sur les choix de spécialités.

Sur la question des ateliers, nous allons essayer de faire au plus vite dans le groupe de travail dédié au dispositif CEP pour effectivement avoir des idées plus claires sur comment le nouvel atelier va être

redessiné pour commencer à communiquer le plus rapidement possible avec les lycées partenaires. Nous rencontrons notamment au mois de janvier les proviseurs de ceux-ci et c'est l'échéance que nous nous fixons comme butoir pour avoir les idées claires et communiquer avec ces lycées-là qui sont très impactés par la réforme, sont inquiets et vont arriver sur Parcoursup en 2021. Il y a beaucoup d'interrogations de ce côté-là.

Jeanne LAZARUS

Je vous remercie de prendre le temps de venir présenter au Conseil l'avancement de vos travaux. Le 22, à 17h, nous avons rendez-vous dans cette même salle pour discuter de l'oral et du dossier, pas encore de la procédure CEP.

Gabriela CROUZET-REHOROVA

Malheureusement nous n'aurons eu qu'une seule séance, nous pourrions vous dire ce qui se sera dit au cours de celle-ci, mais nous n'aurons pas encore d'éléments complets à vous communiquer.

Jeanne LAZARUS

Nous passons aux questions diverses. M. FERRY.

V. ECHANGE D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES

Matthieu FERRY

Bonjour et merci. Je voudrais rapidement puisqu'il est déjà tard me faire le porte-voix d'une mobilisation en cours parmi les doctorants, la contextualiser et l'expliquer. Ils se sont réunis en assemblée générale le 19 septembre dernier. Au cours de celle-ci, les élus ont présenté les avancées des discussions menées avec l'administration, dans les rendez-vous et au sein des conseils, par rapport à un certain nombre de demandes qui font partie de leur manifeste et pour lesquelles ils ont été élus au sein de la liste syndicale des doctorants. Ils ont remarqué qu'un certain nombre de revendications n'ont pas connu d'avancées par le biais de ces conseils et de ces rendez-vous et l'assemblée générale a décidé de monter un comité de mobilisation pour porter trois revendications qui sont les suivantes : la première concerne le statut des doctorants au sein de l'institution. En tant qu'employés, ils demandent à être considérés comme des travailleurs à l'université et ne plus être contraints de payer 380 euros à Sciences Po pour pouvoir exercer leur travail. Les frais d'inscription nous semblent en décalage avec le statut d'agents publics non titulaires assortis d'une mission d'enseignement supérieur ou de recherche, qui sépare les doctorants des étudiants de premier et deuxième cycles. Le comité suggère qu'il revient à l'Université d'exonérer les frais d'inscription des doctorants, et étant donné que nos homologues de Paris 1 ont obtenu cette revendication l'année dernière, cela prouve que Sciences Po est également en mesure légalement d'accorder ce droit à la communauté.

Deuxième revendication : les doctorants sont dans l'obligation depuis la rentrée 2018 de payer la contribution de vie étudiante et de campus, nommée CVEC, qui est en augmentation depuis l'année dernière, à 91 euros cette année, et le comité estime ne pas avoir à payer cette charge supplémentaire qui sert à financer des activités étudiantes et qui ne concernent en réalité pas du tout les doctorants. En tant que travailleurs et enseignants, ils n'ont pas à financer la vie étudiante de l'Université.

Enfin, dernière revendication : les doctorants sont amenés à donner différents cours au sein du campus de Paris mais également dans les campus en régions, et les déplacements vers les branches de l'Université sont coûteux en temps et en énergie, un aller-retour pour un cours de deux heures pouvant parfois bloquer jusqu'à une journée entière de travail. L'administration de Sciences Po semble assez consciente de ces difficultés, c'est pourquoi elle garantit une rémunération plus élevée aux enseignants titulaires. Et les doctorants ne disposent pas de cette compensation. Le comité demande à ce que le déplacement et le coût engendré par celui-ci soit rémunéré de la même manière que pour les titulaires ou les membres de la faculté permanente.

En conséquence, le comité de mobilisation a décidé de la rétention des frais d'inscription et de CVEC à l'heure actuelle, jusqu'à la prochaine assemblée générale et a monté une pétition qui recueille à l'heure

actuelle 445 signatures, dont une trentaine de membres de la faculté permanente de Sciences Po, la moitié des doctorants de Sciences Po ; elle est également ouverte à l'extérieur, d'où le nombre de signatures. Il me semble normal qu'à l'issue de presque un mois de mobilisation (depuis le 19 septembre), le comité ait des réponses de la part de la direction sur ces trois revendications.

Jeanne LAZARUS

Merci M. FERRY, je donne la parole à Frédéric MION.

Frédéric MION

Merci M. FERRY d'avoir rappelé les termes de la pétition que les doctorants ont élaborée et dont tout le monde a pu prendre connaissance puisqu'elle a été assez largement diffusée à la fois par voie physique et sur les réseaux. Pour ma part, j'ai reçu la pétition par un courrier électronique, il y a dix à quinze jours, signée du comité de mobilisation dont j'ignore la composition, puisque ce comité n'indique pas les noms de celles et ceux qui le composent. Et après avoir discuté avec la Directrice de la formation et le Directeur de l'école doctorale, après m'être un petit peu étonné auprès d'eux de cette mobilisation qui en réalité semble anticiper sur des résultats de discussions qui n'ont pas eu lieu encore, mais qui avaient été dûment annoncées par la Directrice de la formation avant l'été et à nouveau lors de la rentrée solennelle de l'Ecole doctorale, nous sommes convenus que le plus urgent était précisément d'engager le dialogue avec ce comité et celles et ceux qui le composent, ce qui a conduit la Directrice de la formation à leur proposer, je crois vendredi, un rendez-vous. Je ne sais pas si ce rendez-vous a pu être confirmé depuis, si ce message a reçu une réponse, qu'en est-il Pauline ?

Pauline BENSOUSSAN

Les deux dates qui ont été proposées, le 24 et le 25, sont la semaine prochaine.

Frédéric MION

Est-ce que le comité de mobilisation a répondu à cette proposition de réunion ?

Pauline BENSOUSSAN

Non.

Frédéric MION

Et donc je me permets de suggérer à M. FERRY, s'il est aujourd'hui le porte-parole de ce comité de mobilisation et en mesure de communiquer avec celles et ceux qui le composent, que le plus urgent serait de répondre à cette proposition de réunion qui vous a été faite. Elle sera l'occasion de mettre sur la table les questions que vous venez d'évoquer, que nul ne balaye d'un revers de main comme étant négligeables, et qui méritent en effet un échange approfondi avant toute chose. La Directrice de la formation est à votre disposition pour engager cette discussion très rapidement.

Matthieu FERRY

Nous sommes tout à fait ouverts au dialogue et à aller à ce rendez-vous.

Frédéric MION

C'est une bonne nouvelle, M. FERRY, nous nous en réjouissons.

Matthieu FERRY

Moi de même.

Jeanne LAZARUS

Sur cette note optimiste nous clôturons le Conseil et nous nous retrouverons le 12 novembre prochain.

Jeanne LAZARUS lève la séance à 10 heures 55.